

Réalisation Fiches de Postes Sécurité

Objectifs

Assister le client dans l'élaboration d'une ou de plusieurs Fiche(s) de Poste Santé/Sécurité.

Programme

L'assistance à l'élaboration des Fiches de Poste en Santé Sécurité comporte 4 étapes :

Etape 1 : Définition des activités

- Observation sur le terrain et description exhaustive des tâches et des activités réalisées par le personnel de l'établissement dans les locaux concernés en identifiant les interactions entre chacune d'entre elles.

Etape 2 : Analyse des risques

- Identification des dangers auxquels sont exposés les Salariés lors des interventions effectuées sur l'équipement concerné lors des activités liées au poste.

Etape 3 : Mesures de prévention

- Définition des moyens et mesures de prévention à mettre à disposition des salariés (conformes aux 9 principes généraux de prévention prévus aux articles du Code du Travail).

Etape 4 : Rédaction de la (des) Fiche(s) de Poste Sécurité

Révision recommandée tous les 5 ans

Cadre réglementaire

La 4ème partie du Code du Travail (principes généraux de prévention), en particulier l'article L.4121-1.



André Doenlen
CONSEIL et FORMATION

☎ 06.07.01.18.95 ✉ andredoenlen@hotmail.fr

🏠 34, RUE D'ENSISHEIM - 68110 ILLZACH

Siret : 384 051 397 00014